

Séminaire sur la cotation

Séminaire organisé en Webinaire, le 11 février 2021

Documents communiqués par la DHUP :

- La présentation des critères du module SNE
- Le support du séminaire

Conférenciers :

Laurent Bresson (Sous-directeur des politiques de l'habitat – DHUP), Sandie Michelis (Adjointe au sous-directeur des politiques de l'habitat – DHUP), Pierre Sitko (Directeur de projet SNE – DHUP – PH), Nadia Ait-Braham (Cheffe de projet de la cotation DHUP – PH), François-Xavier Chopin (Chef du bureau de la réglementation des organismes constructeurs – DHUP – LO), Landry Besson (AMO – Alenium Consultants), Vincent Maucort (AMO – Alenium Consultants).

Introduction :

Le séminaire s'est déroulé le 11 février avec 360 participants.

Objectif du séminaire :

L'objectif du séminaire était de présenter et d'échanger sur :

- La liste des critères du module SNE
- Les écrans de paramétrage du module SNE

I. Rappel des grands principes de la cotation

a. Cadrage réglementaire du décret de cotation

Conformément au Décret n° 2019-1378 du 17 décembre 2019, la cotation devra être mise en service le 1er septembre 2021. Elle doit répondre à trois objectifs :

- Mieux informer le demandeur sur sa demande.
- Apporter une aide à la décision pour mieux cibler les publics prioritaires.
- Être un instrument de mixité sociale et de cohésion.

La cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération. Le système de cotation fonctionnera de la façon suivante :

- Une note sera attribuée à la demande pour informer le demandeur sur le caractère prioritaire de sa demande
- L'explication des critères et de leurs pondérations devra être la plus transparente possible
- Un positionnement relatif (note la plus basse, note la plus haute et note médiane) de la demande par rapport aux autres demandes similaires de l'EPCI (typologie souhaitée, revenus du foyer, taille du foyer) sera calculé en fonction des notes attribuées à chaque demande
- Un temps d'attente moyen sera calculé par rapport à des demandes similaires de l'EPCI (typologie souhaitée, revenus du foyer, taille du foyer)

Les participants au séminaire ont demandé des explications sur la démarche à suivre pour la constitution et la validation du modèle de cotation de l'EPCI.

b. Scenarios pour la mise en place de la cotation

Un modèle de cotation devra être défini par EPCI, pour installer leur système trois scenarios leur seront proposés :

- Scenario 1 : Utiliser le module de cotation du SNE

- L'EPCI aura le choix dans la pondération des critères
- La cotation (note, position, temps d'attente) sera calculée par le SNE
- Scenario 2 : Utiliser un outil développé à l'échelle de l'EPCI
 - L'EPCI aura le choix dans le modèle de cotation (critères et pondération)
 - La cotation (note) sera calculée par le l'EPCI et transmise au SNE
 - Le positionnement et le délai d'attente moyen sera calculé par le SNE
- Scenario 3 : Utiliser l'outil du SPTA ou les options proposées par le SPTA pour les EPCI qui sont sous départements SPTA.
 - L'EPCI dialoguera avec le SPTA
 - Le SPTA transmettra les demandes et leur cotation au SNE

c. Grands jalons pour la mise en place de la cotation

Les grands jalons pour la mise en place de la cotation sont les suivants :

- Mi-février :
 - Séminaire de présentation du module SNE (scenario 1)
 - Publication du cahier des charges des modules interfacés (scenario 2)
 - Transmission d'un questionnaire sur le choix du module SNE
- Mi-mars :
 - Date limite pour choisir le module SNE
 - Publication du cahier des charges intégrant les critères sensibles, les critères de priorités locales et les champs de la cotation (cotation, positionnement, délai, modèle de calcul)
- Début juin :
 - Mise à disposition d'une base école pour les modules interfacés
- Début juillet :
 - Mise à disposition des écrans de paramétrage du module cotation

Pour les EPCI voulant utiliser leur propre outil, une présentation du cahier d'interfaces et des modalités de fonctionnement sera organisée le 9 mars avec les éditeurs et/ou les DSI. Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer un mail à vincent.maucort@alenium.com.

II. Démarche de construction de la liste des critères

La construction de la liste des critères a été réalisée de manière coopérative en plusieurs étapes :

- Une concertation nationale au moins de novembre
- Une concaténation des propositions en décembre avec un filtrage des critères en doublons ou non réglementaires ou non automatisables avec le cerfa.
- Un arbitrage de la liste finale en janvier avec une équipe métier
- Une souplesse accordée localement avec la possibilité pour les EPCI d'ajouter des critères de priorités locales

L'équipe métier était constituée de représentants de :

- EPCI :
 - Grenoble Alpes Métropole
 - Cœur Essonne Agglomération
 - Est Ensemble Grand Paris
 - Assemblée des Communautés de France
- Bailleurs :
 - SIA Habitat
 - Habitat 76
 - Vilogia

- L'Etat :
 - DDCS 45
 - DDCS 07
 - DRIHL – Ile de France
- Gestionnaires territoriaux : Creha Ouest
- Autres réservataires : Action Logement

III. Liste des critères du module cotation du SNE

La liste des critères est disponible dans les documents suivants :

- La présentation des critères du module SNE
- Le support du séminaire

Les participants au séminaire ont demandé des explications sur les modalités de calcul des critères.

Le Ministère diffusera des explications sur les modalités de calcul des critères de cotation proposés sur le module SNE fin mars.

IV. Ecrans de paramétrage du module SNE

La maquette des écrans de paramétrage est disponible dans les documents suivants :

- La présentation des critères du module SNE
- Le support du séminaire
- Le démonstrateur SNE - Maquettes ergonomiques

Conclusion

Le séminaire a permis de présenter le module de cotation du SNE qui devra être mis en service le 1^{er} septembre. Pour répondre aux interrogations des participants, le Ministère diffusera des explications sur les modalités de calcul des critères de cotation proposés sur le module SNE.

Prochaines étapes :

- Le contrat d'interface des modules interfacés (scenario 2) a été diffusé le 15 février.
- Un questionnaire sur le choix d'utiliser le module SNE (scénario 1) ou l'interfaçage (scénario 2) sera diffusée courant février. Les EPCI sous SPTA utiliseront les options proposées par le SPTA.
- Un atelier technique avec les éditeurs et les DSI des EPCI sera organisé le 9 mars.
- Le questionnaire devra nous être retourné avant le 15 mars

Rappel des éléments communiqués à l'issue du séminaire :

- Foire aux questions (questions posées avant et pendant le séminaire) et réponses du Ministère
- Liste des critères du module SNE et explications sur les modalités de calcul des critères
- Cahier des charges des interfaces pour le scénario 2
- Enregistrement du webinaire